

 	<b>FORMULAIRE</b>	Code : <b>FOR_CTC_046</b>
	<b>ENGAGEMENT POUR L'EXPORTATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE A L'ETAT FRAIS</b>	<i>Version : 06</i>
		<b>Date d'application : 18/03/2019</b>

Nom ou Raison Sociale : .....

Je soussigné Mme/Mr .....

En ma qualité de ..... déclare être parfaitement informé(e) des conditions et procédures d'exportation des produits alimentaires soumis au contrôle technique de l'E.A.C.C.E, tel que détaillées dans le cahier des charges, notamment l'obligation :

De présenter au contrôle de l'E.A.C.C.E. des lots de produits alimentaires ayant, exclusivement, été conditionnés dans des Etablissements agréés à cet effet, sur le plan sanitaire par les autorités compétentes et sur le plan technique par l'E.A.C.C.E, et répondant aux spécifications techniques, légales, réglementaires et normatives qui leur sont applicables, et disposant d'un système de management de la qualité ;

De ne présenter au contrôle de l'E.A.C.C.E. que des lots de produits alimentaires répondant aux exigences réglementaires requises en matière de traçabilité et à mettre à la disposition des services concernés de l'EACCE toutes les informations relatives à la traçabilité concernant la production, le conditionnement et l'expédition des produits conditionnés et ceci à chaque opération d'exportation. Aussi de conserver ces éléments de traçabilité pour tout besoin ultérieur de vérification par les services concernés de l'EACCE et notamment en cas d'opération de rappel de la marchandise ;

De se conformer aux décisions des comités sectoriels de coordination des produits dont l'exportation est envisagée ;

De soumettre à l'E.A.C.C.E, avant le 1er Octobre de chaque campagne, une demande de renouvellement d'inscription et d'informer à tout moment les services concernés de l'EACCE de tout changement intervenu au niveau des éléments constituant le dossier d'inscription ;

De fournir à l'EACCE les statistiques détaillées des quantités effectives exportées par marché à chaque fois qu'il les demande.

Cette déclaration, faite dans le cadre de la constitution de notre dossier en vue de l'obtention du statut d'exportateur, tient lieu d'engagement irrévocable de notre part vis - à - vis des services compétents de l'E.A.C.C.E. Elle ne nous dispense nullement l'obligation de soumettre chaque lot destiné a l'exportation au contrôle technique de l'E.A.C.C.E. dans le lieu même de fabrication et/ou de conditionnement et de fournir au poste de contrôle du point de sortie (dédouanement) une attestation émanant du fabricant ou conditionneur dûment datée, cachetée et signée par ce dernier et reprenant toutes les caractéristiques nécessaires à l'identification du lot en question ainsi que la mention "produit destiné à l'Exportation".

 	<b>FORMULAIRE</b>	Code : <b>FOR_CTC_046</b>
	<b>ENGAGEMENT POUR L'EXPORTATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE A L'ETAT FRAIS</b>	<i>Version : 06</i>
		<b><i>Date d'application : 18/03/2019</i></b>

Fait à ..... le .....

Signature Légalisée